

PRIX DE L'ABONNEMENT
 Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.
 16 francs pour trois mois,
 32 francs pour six mois,
 64 francs pour l'année.
 Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.
 Un numéro 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1^{er}.
 À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^{te}, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n. 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUÈS, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 26 juillet 1843.

Il y a en Irlande des millions de prolétaires qui souffrent dans leurs croyances religieuses, dans leur orgueil national et dans leurs personnes ; on les voit fréquemment s'agiter pour mettre un terme à leurs maux, étaler leurs plaies au grand jour, accuser l'Angleterre de les avoir entretenues avec soin et de s'être refusée constamment à l'emploi des moyens qui pouvaient les guérir. A quelque parti qu'on appartienne, on ne peut contester que l'état de l'Irlande ne soit pénible et douloureux, que ses habitants n'aient de légitimes griefs à exposer, qu'ils ne soient dans une situation digne de pitié. Les Tories anglais le reconnaissent eux-mêmes, mais ils veulent que l'état des choses se maintienne par respect pour les lois établies. Nous le concevons : si on touchait légalement aux questions vitales qui sont posées par l'agitation irlandaise, la vieille constitution anglaise serait bientôt, de son côté, mise en péril ; car, si l'Irlande a ses *repealers*, l'Angleterre a ses chartistes ; si l'Irlande a des prolétaires qui n'ont sécurité ni pour le jour qui se lève ni pour le jour qui suit, l'Angleterre aussi a des prolétaires qui se trouvent dans une situation tout aussi précaire : leur pain de chaque jour n'est pas assuré, et, quand il l'est, il n'est pas toujours suffisant.

Ainsi, quoiqu'il soit bien reconnu par tous que l'agitation irlandaise n'est pas sans fondement, le gouvernement ne fera rien pour pacifier les esprits ; il attendra tout du temps. Il sait bien que les prolétaires ne peuvent pas toujours être en permanence sur les places publiques ; que si leurs espérances sont vives quand on les excite, elles sont bientôt éteintes quand aucun fait décisif ne vient les raviver. C'est dans cette persuasion qu'il laisse aller les choses sans employer la force pour y mettre un terme. D'ailleurs, en Angleterre, on connaît O'Connell et ses habitudes, on comprend la portée de ses paroles, et on n'a aucune inquiétude réelle sur ses intentions. Voilà ce qu'en France on ne sait pas aussi bien.

O'Connell a soulevé une question de séparation de l'Irlande et de l'Angleterre qui en toute autre contrée serait un appel immédiat aux armes. Mais en Irlande ce n'est qu'un vœu ; pour O'Connell, ce n'est qu'un moyen, car, s'il voulait sérieusement la séparation, il voudrait y arriver par la seule voie qui puisse y conduire, la guerre.

On a obtenu, dit O'Connell, la réforme par les réclamations énergiques des populations ; nous obtiendrons de même le rappel de l'union. Mais la question de la réforme et la question du rappel n'ont entre elles aucune analogie. Par la réforme on modifiait la composition du pouvoir législatif, mais on ne touchait en rien à la virtualité de ce pouvoir, on n'affaiblissait en rien la force de l'Angleterre, on n'altérait en rien les éléments de sa grandeur ; tandis que par le rappel on diminuerait sa force nationale, on porterait atteinte à sa dignité, on démembretrait, en un mot, sa puissance. La réforme n'avait pas tous ces inconvénients ; pour le moment, elle faisait seulement passer le pouvoir des mains des Tories aux mains des Wighs.

Il n'est pas possible qu'O'Connell n'ait pas considéré comme nous qu'entre la question de rappel et la question de réforme il n'y a pas d'analogie, et qu'il n'ait pas la conviction que jamais l'Angleterre ne consentira volontairement, pacifiquement, à son démembrement. Nous avons toujours tenu pour exagérées les prédictions du grand agitateur de l'Irlande ; nous avons présenté qu'il n'aurait pas plus de résolution en 1843 que dans les agitations auxquelles il a participé durant sa longue carrière d'avocat de l'Irlande, et qu'il ferait cette fois encore beaucoup plus de bruit que de besogne. Aussi n'avons-nous pas été surpris de le voir refuser sans convenances l'appui que les chartistes anglais lui offraient, et nous avons été moins surpris encore en apprenant la manière froide et presque dédaigneuse avec laquelle il a accueilli la nouvelle des efforts que quelques uns de nos amis politiques voulaient tenter en faveur de l'Irlande.

En France, nous nous associons aux souffrances des peuples qu'on opprime ; nous croyons à la solidarité de tous les hommes ; nous voudrions qu'un lien fraternel les reliât tous vers un but commun, leur affranchissement et leur bien-être ; mais ces idées

qui nous honorent n'ont pas accès chez les autres nations, on les y considère comme des utopies. O'Connell, nous en sommes convaincus, a appris avec regret qu'on avait applaudi en France, dans un banquet démocratique, à ses efforts ; il n'a pas regardé comme sincères les marques de sympathie qu'on lui adressait. Que fait-il en Irlande ? Il procède en vertu de la maxime *Chacun pour soi, chacun chez soi*, et il n'en sort pas. Ce sont les anciens privilèges de l'Irlande qu'il réclame bien plus que l'émancipation de l'Irlande ; ce n'est pas en vue d'une modification profonde de la position sociale de ses compatriotes qu'il demande le rappel, mais en vue surtout de la réhabilitation de l'église catholique et de ses anciennes prérogatives : dans toutes ses paroles on voit percer les regrets des temps passés.

Quant à nous, nous aimerions mieux le voir réclamer des lois favorables indistinctement à tous les prolétaires de la Grande-Bretagne, que de le voir constamment renfermé dans une question d'étroite nationalité ; nous préférons le voir révéler dans le sein du parlement anglais toutes les misères qui affligent les grands centres industriels de toutes les villes des trois royaumes unis, que de l'entendre prononcer des paroles vibrantes sur la reconstitution d'un parlement qui ne serait que le replâtrage d'un passé fort peu regrettable et qui n'ouvrirait aucune voie nouvelle pour l'avenir.

O'Connell n'est pas plus l'homme de notre époque en Irlande que M. Dupin aîné en France ; il est tout aussi formaliste, tout aussi étroit que celui-ci dans ses conceptions politiques.

O'Connell se sert admirablement des privilèges que lui accorde la constitution anglaise ; il varie avec une étonnante fécondité l'expression des idées sur lesquelles il a établi son opposition ; mais tout cela doit être considéré froidement, car, en réalité, c'est froidement qu'O'Connell fait *grogner ses Irlandais* et leur fait lever ou baisser les mains. A force de les discipliner, il les a réduits à n'être plus guères que des comparses ; aussi, quand il est en scène, lui seul l'occupe, lui seul est l'objet de tous les cris de joie, de toutes les acclamations, et à chacune de ses apostrophes ses auditeurs répondent par des tonnerres d'applaudissements. Mais toute cette puissance qu'en fait-il ? Voilà bientôt vingt ans qu'il en jouit sans en avoir fait un usage sérieux.

On endort les enfants en chantant autour de leur berceau, en faisant du bruit à leurs oreilles. On pourrait croire que l'avocat de l'Irlande endort ses compatriotes de la même manière, qu'il les énerve au lieu de les soutenir dans leur malheur. Car, encore une fois, s'il veut le rappel, il doit en vouloir les moyens, et il ne peut les trouver que dans l'insurrection. S'il ne veut pas l'insurrection, alors qu'il laisse le rappel et qu'il se mette à la tête de la réforme politique et sociale que poursuivent les radicaux anglais. Son talent est brillant, sa popularité est grande ; il a encore force et vigueur. Qu'il sache donc aviser et sortir de l'impasse dans laquelle il est maintenant. En politique, il faut pouvoir agir ; dès qu'on est privé de toute liberté d'action, on perd le terrain qu'on a conquis, et souvent on finit également par se perdre.

Paris, le 24 juillet 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La chambre des pairs s'est réunie aujourd'hui à deux heures. M. le maréchal Soult lui a donné communication de l'ordonnance de clôture de la session, et elle s'est, comme la chambre des députés, séparée au cri de *Vive le roi!*

— Une dépêche télégraphique de Calais annonçait avant-hier que M. le prince et Mme la princesse de Cobourg étaient débarqués à Londres. Une autre dépêche télégraphique de Brest a annoncé hier l'arrivée du prince et de la princesse de Joinville. C'est au château d'Eu, à ce qu'il paraît, que les enfants de Louis-Philippe doivent aller le joindre, et c'est là, ajoute-t-on, qu'auront lieu les fêtes projetées à l'occasion de leur mariage.

Bulletin de la Bourse de Paris du 24 juillet 1843.

Encore une bourse nulle.

Avant l'ouverture, on a essayé d'enlever les cours, et on a fait 80 27 1/2 ; mais on a donné de suite à 80 25, et la rente a ouvert au parquet à ce prix.

Pendant toute la bourse elle est restée entre ce cours et 80 20. A l'approche de trois heures, on a fait 80 15, mais au parquet seulement. Enfin, la rente est restée demandée à 80 20 au parquet et dans la coulisse.

Pas de nouvelles.

Les fonds anglais sont arrivés en baisse de 1/8 p. 0/0.

Cinq pour cent	121 75	Trois pour cent belge	74 15
Quatre et demi pour cent	» »	Banque belge	» »
Quatre pour cent	104 95	Caisse Lafitte	» »
Trois pour cent	80 15	— — — — —	1100 »
Actions de la Banque	3275 »		
Obligations de Paris	1512 50		
Rentes de Naples	106 50	Paris à Rouen	672 50
Etats Romains	105 1/2	Paris à Orléans	666 25
Dette active d'Espagne	27 0/0	Rouen au Havre	512 50
Cinq pour cent belge	105 3/8	Strasbourg à Bâle	497 50

Chambre des Députés.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 24 juillet.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à deux heures et un quart.

Le procès-verbal est adopté.

Nous comptons environ cent membres dans la salle.

MM. Guizot, Duchâtel, Teste et Villemain, en costume de ministre, sont à leur banc. La plupart sont des députés du centre et des fonctionnaires.

M. LE PRÉSIDENT annonce la mort de M. Delacroix, député de la Drôme, dont les journaux ont donné la nouvelle il y a quelques jours. M. Pèdre-Lacaze, député des Basses-Pyrénées, écrit à la chambre que des considérations de famille le forcent à donner sa démission de député.

M. DUCHATEL donne lecture de l'ordonnance, datée du 24, qui prononce la clôture de la session de 1843 de la chambre des députés et de la chambre des pairs.

M. LE PRÉSIDENT : Aux termes de la loi, la chambre doit se séparer à l'instant.

Au centre : Vive le roi!

Il est deux heures vingt-cinq minutes.

La séance est levée.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Pas de dépêche télégraphique. *El Mercurio*, parti de Barcelonne le 19, est arrivé à Marseille le 20 ; il a apporté des nouvelles que reproduisent diversement les journaux de cette ville. Selon le *Sud*, ces nouvelles n'ont rien d'important, et nous n'en parlons pas ; mais, d'après la *Gazette du Midi* et le *Sémaphore*, les généraux Narvaez et Aspiroz avaient fait le 16 leur entrée à Madrid. Il suffit de citer la date pour réfuter la nouvelle, car nous savons que le 19 ces généraux n'avaient pu encore effectuer cette entrée, à supposer que le sort eût trahi les armes de Zurbano et de Seoane.

On comptait le 18 plus de cinquante pièces de canon disposées autour du palais de la reine Isabelle ; c'est là que se concentraient les moyens de résistance. Narvaez, disait-on, avait fait déclarer à M. Arguelles, tuteur de la jeune reine, qu'il respecterait le cours d'eau qui servait au château. M. Arguelles lui aurait répondu que la reine et sa sœur étaient très-sensibles à son procédé ; mais cette bonne intention devait être stérile, dit la correspondance, S. M. ne buvant pas d'autre eau que celle qui sert aux habitants de sa bonne ville de Madrid.

Les coups de fusil, dit la même lettre du 18, n'ont commencé au Retiro que dans la soirée du 17, et ils ont continué le lendemain matin ; le feu n'a pas été meurtrier.

La *Gazette de Madrid* publie encore deux lettres adressées à Aspiroz par San Miguel qui déclare que le régent, ayant été nommé par les cortès, ne peut déposer ses pouvoirs qu'au sein de ces mêmes cortès.

Nous ne pouvons tarder à savoir quelque chose de plus décisif que toutes les paroles qui s'échangent dans les proclamations, dans les correspondances et dans les articles de journaux.

Une nouvelle plus importante pour nous que toutes ces mar-

FEUILLETON DU CENSEUR.

FRAGILITÉ.

(Suite et fin.)

Deux minutes après, l'étrangère parut sur le seuil du salon et demeura immobile. A son aspect, Alphonse se leva en jetant un cri d'épouvante ; mais, l'œil fixe, les traits renversés par la terreur, il retomba assis et comme foudroyé.

Le regard de l'inconnue s'arrêta quelques instants sur lui, puis elle le ramena sur Louise avec une expression de haine et de colère. Ses lèvres dédaigneuses s'entr'ouvrirent sous un sourire amer. Elle fit un pas vers Alphonse.

— N'approchez pas ! dit-il d'une voix étouffée, et comme si le délire se fût emparé de lui. Qui êtes-vous donc ? C'est un rêve, n'est-ce pas... et vous n'êtes qu'un fantôme ?

— Calmez-vous donc, reprit l'étrange femme avec un sourire forcé. Votre tête s'égarait-elle ? Est-ce que les morts reviennent de la tombe ?

— La voix aussi !... balbutia Alphonse avec un horrible effroi.

— Oui, n'est-ce pas, c'est sa voix, c'est son visage ? Mais vous ne voulez pas la reconnaître : cela générât vos nouvelles amours... Vous l'avez si bien oubliée, cette femme qui vous apparait comme un remords !

— Qu'avez-vous besoin que l'abîme rejette ses victimes ? Une nouvelle union, un nouveau bonheur, que restait-il du souvenir d'Olga ? Rien... rien !

— Olga ! Olga ! répéta Louise avec un cri déchirant.

— Olga se tourna vers elle ; son regard brillait : elle était vengée. Alphonse, terrifié, était immobile et muet. Louise pleurait, Louise souffrait.

— Oui, Olga, dont la mort n'a pas voulu... et pourtant ne valait-il pas mieux mourir que revenir arracher mon époux des bras d'une autre femme !... Oui, les flots m'ont portée sur le rivage ; une femme m'a recueillie, et ses soins m'ont rendue à la vie, mais non à la raison. Pendant trois ans, morte à toute sensation réelle, folle, j'ai erré sur le bord de la mer, appelant à grands cris l'époux qui pendant ce temps trahissait mon souvenir et jurait à une autre femme l'amour qu'il m'avait juré. Qui sait

s'il se souvenait que j'avais vécu, que je l'avais aimé, que j'étais morte !... Enfin, je revins à moi, à la raison. Trois ans de souffrances n'avaient pas éteint mon amour. Je pars, j'arrive... Je n'ai plus d'époux, plus de nom !... Une autre a pris ma place, un autre est aimée... Ah ! vous pourriez dire que je suis encore folle, que je ne suis pas Olga Duval... Qui me connaît en France !... Achevez votre œuvre, Alphonse, chassez-moi... N'avez point de pitié... J'ai tant souffert déjà, que je ne puis presque plus souffrir.

Alphonse avait caché sa tête dans ses deux mains. Louise, renversée sur sa causeuse, laissait couler des larmes brûlantes sur ses joues décolorées.

— Eh quoi !... pas un mot !... reprit Olga avec amertume. Votre triomphe est complet, Louise Duval : en me voyant, il n'a éprouvé que de l'effroi !... Au fond du cœur, il maudit mon retour !... Il vous aime bien, vous !... et vous pleurez ! Ah ! c'est moi qui devrais pleurer des larmes de sang, moi qui l'ai repoussé, moi qui l'ai haï !

Alphonse releva la tête ; sa pâleur était livide. Il regarda un moment les deux femmes qui étaient devant lui : sa douce et timide Louise brisée par la douleur, et Olga orgueilleuse et vindicative ; puis il dit d'une voix lente et sourde :

— Vous souffrez, Olga ?... et vous êtes injuste et cruelle. Pendant trois ans vous m'avez appelé, pendant trois ans je vous ai pleurée ; alors un ange s'est montré à moi et m'a tendu la main, il m'a parlé de bonheur, et ce mot que j'avais désappris a fait vibrer toute mon âme, et je l'ai aimé comme on aime celui qui vous arrache à l'abîme. Aujourd'hui je vous retrouve, et d'autres devoirs m'enchaînent... Vous me reprochez mon effroi ! Ah ! ce n'est pas pour moi que je souffre, que j'ai peur...

— Non... non... c'est pour elle, n'est-ce pas ?

— Eh bien ! oui, reprit Alphonse, irrité du froid égoïsme d'Olga, oui, c'est pour elle que je souffre, pour ma pauvre Louise. Pour moi, qu'importe ! mon bonheur est détruit. Placé entre vous deux, il n'est plus d'avenir possible... Mais c'est elle qui m'a voué sa vie, qui m'a donné tout son amour, qui a mis en moi toute ses joies, toutes ses espérances, c'est elle que je plains, c'est sur elle que je pleure !... Oh ! pardon, pardon, ma Louise !...

En disant ces mots, il s'agenouilla devant Louise et prit ses deux mains qu'il couvrit de larmes.

Olga pâlit et murmura :

— Jamais vous ne m'avez aimée ainsi !

— Je vous ai aimée... oh ! bien aimée ! car pendant six mois d'union vous avez été égoïste et tyrannique, et le bandeau est resté sur mes yeux. Pour le comprendre, il m'a fallu connaître tout le dévouement de Louise.

Je vous ai aimée, car, le jour où vous m'avez été ravie, il a fallu qu'on me tint lié sur ma couche pour m'empêcher de vous suivre dans les flots. Je vous ai aimée, car pendant trois ans j'ai repoussé toutes les consolations, n'en voulant pas d'autre que celle de vous pleurer. Mais alors Louise a paru ; Louise m'a parlé de vous, elle a pleuré avec moi. Louise, depuis un an ma femme, m'a voué son ame et sa vie. Elle était jeune et belle, elle devait aimer le monde ; pour moi elle y a renoncé, elle a fait abnégation de tous ses goûts, elle a fait abnégation d'elle-même pour me voir heureux... Et vous voulez que, traite et ingrat, je la repousse aujourd'hui ! vous voulez que je la haïsse pour tout le bonheur qu'elle m'a donné ! Oh ! non, non, vous ne pouvez que nous plaindre.

— Vous plaindrez !... Et moi, moi, suis-je condamnée, morte et vivante tout à la fois, à contempler votre bonheur ? Dois-je, résignée et muette, sans nom, sans joie dans ce monde, me cacher et vous laisser jouir des biens que vous me ravissez ? Avez-vous espéré que je redouterai un éclat et que je laisserais à cette femme et mon nom et ma place dans la maison de mon époux ? Les lois de France me repousseront-elles quand je viendrai réclamer mes droits et chasser celle qui a usurpé mon nom ?

— Eh bien ! oui, dit Alphonse avec violence. Vous êtes sans pitié pour elle, je serai sans pitié pour vous. Oui, les lois vous repousseront, car je ne vous connais pas, car vous êtes morte pour tous. Mes liens étaient rompus, j'étais libre : qui donc pourrait me condamner ?

— Ah !... vous oseriez !...

— Je ne vous connais pas.

— Eh bien ! soit, c'est la guerre, mais la guerre sans repos ni trêve. Vous direz devant les tribunaux que je suis une intrigante, une faussaire sans honte, sans remords ; vous déshonorerez la femme que vous avez

ches et contre-marches, c'est le mouvement de l'opinion à Barcelonne. On écrit de cette ville, en date du 18 :

« Les plaintes du *Constitucional* de Barcelonne étant partagées par toute la population, la junte centrale de la Catalogne a envoyé le 16 une longue adresse au gouvernement provisoire, représenté par le général Serrano, pour lui faire connaître que la majorité de la population est très-mécontente des nominations et promotions qu'il vient de faire dans les charges et emplois publics, et de sa prédilection, dit entre autres choses ce document, en faveur des hommes qui viennent de l'étranger pour jouir d'une situation qui n'a pas été créée par eux, irriter le pays et lui faire perdre la tolérance, la fraternité et la douceur avec laquelle il les a accueillis dans ses bras. »

Nous constatons avec plaisir cette réaction. Que la Catalogne, que les progressistes sachent bien que Christine et ses agents sont plus encore les ennemis de la liberté et de l'indépendance espagnoles qu'Espartero.

Nous empruntons les faits suivants à la chronique politique du *Constitutionnel* :

« La journée de demain, dit cette feuille, va créer au ministère des loisirs qu'il pourrait et devrait employer à l'expédition des affaires administratives laissées en souffrance pendant la session ; mais le ministère à bien d'autres soucis et bien d'autres préoccupations. »

Il faut d'abord qu'il se complète. Ainsi que nous l'avons dit, l'amiral Roussin se retire, et le choix de son successeur est déjà fait ; l'ordonnance qui désigne M. l'amiral de Mackau paraîtra très-probablement le lendemain de la clôture. Comme la retraite de l'amiral Roussin est toute volontaire et qu'on s'est entendu sur le choix de son successeur, ce changement n'a pas d'importance politique. Mais, avec les projets qu'on connaît à M. Guizot à l'égard de quelques uns de ses collègues, on ne peut affirmer que là se bornera tout le remaniement ministériel, et qu'à la session prochaine le cabinet se représentera devant les chambres sans autre modification. Il y a comme une menace suspendue sur la tête de certains ministres, et les lenteurs calculées qu'on met à pourvoir à quelques hautes fonctions dans la magistrature continuent à donner crédit aux bruits de remaniement plus complet qui ont été répandus. On ne comprend pas, en effet, comment et pourquoi on laisse depuis plusieurs mois vacants un siège à la cour de cassation et une première présidence, s'il n'y a pas dans ces retards une secrète pensée.

Si M. Guizot était l'arbitre absolu des décisions du cabinet, les remaniements dont on a parlé s'opéreraient sur-le-champ. M. Guizot, qui porte presque seul le poids de la lutte parlementaire, serait bien aise de substituer à l'éloquence compromettante de M. Teste la parole habile et mesurée de M. Dumon ; les allures vives et hardies de M. Hébert lui iraient mieux que la lourdeur et les airs compassés de M. Martin (du Nord). D'ailleurs, MM. Dumon et Hébert sont des hommes selon son cœur, tout dévoués aux idées doctrinaires, et leur adjonction donnerait au parti dont il est le chef l'avantage numérique dans le cabinet.

Mais M. Guizot ne fait pas tout-à-fait ce qu'il veut ; il s'est si souvent abrité derrière l'illustre maréchal, président du conseil, et ce dernier a été, dans la question de l'effectif, d'une témérité si juvénile et si heureuse, qu'il faut tenir grand compte de ses préférences. M. Teste est, aux yeux de M. Guizot, une des faiblesses du vieux maréchal, et tant qu'on n'aura pas fait comprendre au chef du cabinet quel tort ont fait au ministère toutes les écoles du ministre des travaux publics, et combien il importe de placer à la tête de ce département un esprit plus fin et plus délié, un orateur moins dangereux pour les causes qu'il défend, il n'est pas probable que M. Guizot donne suite à ses projets de remaniement. Il ne voudra certainement rien emporter de haute lutte.

Toutefois, cette situation oblige les ministres à s'observer les uns les autres, et, à moins qu'il n'intervienne une trêve, il n'est pas probable que nous les voyions cette année courir les champs comme l'année dernière. Après les grandes intrigues de la session vont venir les petites cabales ministérielles ; mais aujourd'hui, comme en présence du parlement, les affaires du pays seront celles dont on s'occupera le moins.

On lit dans l'*Emancipation* de Toulouse :

« Les échecs de l'administration départementale, dans les élections municipales, seront bientôt la règle, et ses succès l'exception. Au nord comme au midi, dans l'est comme dans l'ouest, on peut citer des conseils municipaux où le pouvoir ne peut pas même faire admettre une seule de ses créatures. Par exemple, le collège de Villeneuve-d'Agén a nommé douze opposants sur quatorze membres, et un des deux conservateurs n'a encore été nommé qu'à cause de ses démêlés ostensibles avec l'autorité sub-préfectorale. A Sainte-Livrade, comme à Villeneuve, l'administration a été battue ; mais les élections de Sainte-Livrade offrent un fait caractéristique, et qui a produit une vive

épousée devant Dieu, devant les hommes : soit. Mais on appellera des témoins, mais je prouverai que je suis bien Olga de Morto, la femme d'Alphonse Duval, et alors la loi sera pour moi. Jusque-là, je m'attacherai à vos pas, je vous poursuivrai comme un fantôme ; partout je crierai : Olga vit, Olga est morte ! Je suis sa femme, et il m'a chassée ; je suis sa femme, et il m'a lâchement reniée ! Oh ! vois-tu, Alphonse, quand tu devrais en mourir, je ne m'arrêterai pas dans ma vengeance. »

Louise alors, essuyant les larmes qui couvraient son beau visage, se leva, et, se plaçant entre Olga et son mari, joignit les mains et dit avec douleur :

— Assez, assez, par pitié ! Cette scène est horrible ; ce serait me tuer que de la prolonger... Ecoutez-moi donc... Oui, vous l'avez dit, c'est moi qui suis à plaindre, car c'est moi qui dois me sacrifier. Je ne consentirai point à ce que les tribunaux jugent qui de nous a le droit de porter le nom d'Alphonse. Vous avez, madame, des droits plus anciens, incontables ; reprenez-les. Moi, j'irai vivre dans un couvent. Alphonse, oubliez-moi, soyez heureux ; je ne prierai Dieu que pour cela. Vous, madame, aimez-le comme je l'ai aimé, pour lui et non pour vous. Je vous laisse la mission qui, je le croyais, m'avait été léguée par Olga morte. Consolez-le ; faites qu'il soit heureux. A ce prix, madame, je prierai aussi pour vous ; je n'aurai contre vous ni colère ni haine. Le jour où Dieu me rappellera à lui, si vous venez me dire que son bonheur est assuré, je vous bénirai et je vous aimerai.

— Louise ! Louise ! crois-tu que je consente à me séparer de toi ! — J'ai accompli un devoir, Alphonse ; est-ce vous qui faillez à votre ? Le souvenir d'une année de bonheur sera ma consolation ; mon amour fera encore ma joie, car, dans mon malheur, je conserve du moins le droit de vous pleurer. Encore une fois, soyez heureux. Demain, madame, celle qui vous a causé tant de douleur sera loin, bien loin de vous. Priez aussi pour elle, car elle vous donne plus que sa vie.

En prononçant ces mots, la voix de Louise avait failli, son courage l'abandonnait, et, sans oser jeter un regard à son malheureux époux, elle rentra précipitamment chez elle.

Alphonse était retombé assis, comme un homme frappé au cœur mortellement. Olga, effrayée elle-même de la violence du coup qu'elle avait

sensation : MM. Deler, ex-notaire, Serres, négociant, et Couybes, propriétaire, traduits en cour d'assises et acquittés lors des troubles du recensement, ont été nommés membres du conseil municipal à une grande majorité. »

— La première journée des élections municipales de Dijon a donné la victoire complète à l'opposition. Toutes les grandes villes n'hésitent pas à se prononcer contre le système.

Les conseils d'arrondissement, qui, à l'heure qu'il est, ont commencé leur session, et les conseils-généraux, qui se réuniront le 20 août, pourront très-utilement porter leur attention sur le projet de loi relatif à l'exercice de la chasse, projet discuté dans la session qui vient de finir par la chambre des pairs, et que la majorité de la chambre des députés n'a pas voulu examiner cette année, sans doute parce qu'elle ne se croyait pas pourvue de tous les éclaircissements nécessaires pour bien résoudre les nombreuses et difficiles questions que la matière soulève.

Le projet de loi a été imprimé, il a été l'objet de débats assez vifs dans la presse, et les membres des conseils d'arrondissement et de département doivent assez bien connaître ses principales dispositions pour pouvoir, d'après l'expérience pratique qu'ils ont des abus qui sont à réformer et des libertés qui sont à maintenir, émettre un bon avis.

Nous les engageons à ne pas négliger de le faire ; leur opinion sera d'un très-grand poids pour les hommes qui, dans la session prochaine, monteront à la tribune pour repousser un projet de loi dont plusieurs articles rappellent les plus tristes temps de la féodalité.

Les *Constitutions des Jésuites* viennent de paraître. Cette publication a pour but de faire connaître la société de Jésus par les institutions qui l'ont fondée, par ses lois organiques et par ses règlements officiels. Les *Constitutions* ont été traduites pour la première fois en 1762 par un avocat au parlement de Paris, agrégé à la Faculté de Droit, Saboureux de la Bonneterie. Nous trouvons dans la *Biographie universelle* que ce travail fut entrepris par ordre du Dauphin, père de Louis XVI, qui s'était déclaré le protecteur des jésuites. La traduction qui vient d'être publiée en regard du texte original est nouvelle. Les hommes qui voudront se faire une idée vraie d'une corporation qui cherche par tant de moyens à reprendre chez nous l'influence qu'elle a perdue, trouveront dans cet ouvrage tous les documents dont ils pourraient avoir besoin pour asseoir leur opinion et connaître à fond une société qui est loin de croire avoir fini le rôle important qu'elle a déjà joué dans le monde.

Chaque année, les différents ministres soumettent à l'examen des conseils-généraux des départements des matières qui doivent devenir plus tard des sujets de propositions législatives. Voici la série des questions que M. le ministre de l'agriculture et du commerce, par une circulaire en date du 5 de ce mois, a chargé les préfets de soumettre aux conseils-généraux lors de leur prochaine réunion :

1° S'il ne conviendrait pas d'accorder aux propriétaires de terrains irrigables le droit de faire passer les eaux sur le terrain d'autrui.

2° Comment devrait être réglé l'exercice de ce droit, quelles devraient être ses limites, et comment il faudrait garantir les droits des tiers.

3° Quel est le meilleur emploi à faire des biens communaux ? Faut-il les laisser tels qu'ils sont aujourd'hui, ou les louer à court bail ou à long bail, ou bien les partager et les vendre ?

4° La vaine pâture et le parcours doivent-ils être supprimés ? Dans le cas de l'affirmative, quelles seraient les meilleures mesures à prendre ?

5° Quelles dispositions devraient être prescrites pour favoriser le reboisement de la France, principalement sur les terrains en pente et les landes ?

Un journal de la Meurthe s'étonne de ce que M. le ministre de l'agriculture ait cru devoir soumettre à l'examen des conseils-généraux la cinquième de ces questions. Il fait à cet égard les réflexions suivantes :

« Puisque M. le ministre du commerce demande quelles dispositions devraient être prescrites pour favoriser puissamment le reboisement, ne pourrait-on pas lui répondre que son collègue des finances contribue chaque jour à augmenter le déboisement, en accordant, contre l'avis des préfets et des conservateurs des forêts, des permissions de défricher ? Ne pourrait-on pas lui dire que M. le ministre des finances fait de la concession de ces permissions de défricher des spéculations gouvernementales, en les accordant soit à des hommes bien pensants selon lui, soit à des députés qui les sollicitent en faveur de leurs électeurs ? Ne pourrait-on pas lui rappeler ce qui est arrivé récemment à l'égard de M. Bo...d, de Metz, et de M. de V.....tte, de Nancy, qui ont acquis, le même jour et de la même personne, des propriétés forestières, et dont le premier, ancien député ministériel, a obtenu

porté, surprise et confuse de l'angélique résignation de la pauvre Louise, commençait à comprendre qu'elle venait de remporter une douloureuse victoire. Elle n'osait s'approcher d'Alphonse, et son angoisse grandissait devant le sombre désespoir de son mari.

Le silence se prolongea pendant quelques instants, puis Alphonse releva la tête ; son visage était calme, son front serein. Il ne prononça pas un mot, mais il sonna, et un valet de chambre parut.

— Conduisez madame, dit-il en désignant Olga, dans l'appartement qui donne sur la cour ; veillez à ce que rien ne lui manque. Veuillez le suivre, Olga ; je vous demande une heure pour réfléchir à ce que je dois faire pour vous et pour elle. Vous saurez bientôt ce que j'ai décidé.

En le voyant si promptement maître de lui et devenu subitement presque affectueux, Olga conçut un vague espoir ; mais, trop émue pour pouvoir parler, elle saisit sa main et la porta à ses lèvres. Alphonse sourit tristement et pressa légèrement la main d'Olga qui sortit du boudoir avec cette consolante pensée : Il m'aime encore, il l'oubliera.

Louise, en rentrant chez elle, avait senti son courage s'évanouir ; l'effort qu'elle venait de faire l'avait brisée. Elle tomba sur un fauteuil, l'œil fixe et morte, les traits décomposés par une douleur au-dessus de ses forces. Elle ne pouvait croire à la terrible réalité, elle si heureuse la veille encore... Elle avait peine à rassembler ses idées et à se rendre un compte exact de la scène qui venait de se passer ; il n'y avait en elle qu'une perception vague et douloureuse. Une seule pensée, une seule phrase retentissait dans son âme déchirée : Alphonse était perdu pour elle ! Elle resta long-temps ainsi, souffrant assez pour espérer qu'elle allait mourir, et remerciait Dieu de ce qu'il terminait si promptement une vie de désolation et de malheur.

Après une heure de cette muette angoisse, sa femme de chambre entra et lui remit une lettre. Louise la prit machinalement ; mais tout-à-coup elle tressaillit, fit signe à sa domestique de se retirer, et, se laissant tomber à genoux, elle baisa l'écriture du billet qu'elle avait ouvert. Il était d'Alphonse.

Les larmes qui l'étouffaient se firent jour enfin ; elles tombèrent brûlantes sur le papier. Ce fut difficilement qu'elle parvint à lire ces mots :

« Louise, ma Louise, pardon ! C'est un dernier adieu que je t'adresse.

la permission de défricher, tandis que cette permission a été refusée au second ? »

Nous avons rapporté que dans la soirée du 23 juin dernier, entre sept et huit heures, la prison centrale d'Eysson (Lot-et-Garonne) y a été tué d'un coup de feu par une des sentinelles placées sur le mur de ronde. Le factionnaire qui avait tiré ce coup de feu vient de comparaître devant le conseil de guerre de Bordeaux. Ce conseil, loin de donner un blâme à sa conduite, a prononcé son acquittement à l'unanimité, et il a ajouté, dit l'*Indicateur*, une réparation publique qui doit être pour ce militaire une consolation aux regrets qu'aurait pu faire naître en lui l'accomplissement d'un devoir pénible.

M. Romieu, préfet de la Dordogne, nommé préfet de la Haute-Marne, a quitté Périgueux le 19.

Il est bon quelquefois d'interroger ses adversaires pour savoir ce qu'ils pensent du gouvernement. Voici ce que nous lisons aujourd'hui dans un journal conservateur :

« Est-ce que l'expérience et la prévoyance entrent pour quelque chose dans ce que l'on appelle aujourd'hui le gouvernement ? Est-ce que les mots destin et postérité n'ont pas été rayés du vocabulaire politique et remplacés par ceux de scrutin et de majorité ? Quel est l'homme pratique et sensé qui se préoccupe sérieusement de quelque chose de plus ? »

On écrit d'Albi que M. le maréchal Soult doit assister cette année à la session du conseil-général du Tarn, dont il est membre.

L'*Echo du Nord* vient d'être cité à comparaître devant le tribunal correctionnel de Lille, sous la prévention de compte-rendu infidèle des débats d'une audience de ce tribunal. Le procès intenté à l'*Echo* paraît être une vengeance détournée de l'influence que ce journal a exercée sur les élections municipales, influence qui a eu pour résultat, à Lille et dans les localités environnantes, des nominations tout-à-fait contraires aux efforts et aux vues de l'administration.

Le métier de journaliste aux Etats-Unis est plein de tribulations et de dangers. Le docteur Hagan, éditeur de la *Sentinelle de Vicksburg* (Missouri), a été lâchement assassiné, en plein jour, le 7 juin. Hagan était un des plus beaux talents et des plus nobles caractères dont s'honore la presse américaine ; il était Irlandais de naissance et appartenait au parti démocrate. Bien souvent il a été en butte à des outrages et à des violences de la part des hommes publics dont il dénonçait la corruption et les méfaits ; mais, grâce à son courage, il s'était toujours tiré sain et sauf des guet-apens qui lui avaient été tendus. Cette fois, il a été surpris sans défense. Voici comment la *Sentinelle* raconte les causes et les détails du crime :

Dans son journal du 6, Hagan avait contesté les droits d'un certain M. Adams à une indemnité de 500 dollars qui lui avait été allouée par le gouverneur pour un service. Le lendemain, à trois heures, au moment où Hagan revenait, après dîner, de chez lui à son bureau, il fut frappé par derrière d'un violent coup de canne. En se retournant, il reconnut le fils de M. Adams et se précipita sur lui pour le punir de cette agression. Tous deux tombèrent sur le pavé. Adams, qui se trouvait sans son adversaire, tira de sa poche un pistolet qu'il déchargea dans la nuque de Hagan. La balle traversa la tête, et la mort fut instantanée. Le meurtrier fut arrêté, et, après un interrogatoire, il fut remis en liberté sous cautionnement de 6,000 dollars.

On nous écrit de Beaucaire, à la date du 24 juillet :

« La foire de Beaucaire est une des plus mauvaises que j'aie vues depuis bien des années. Il y a un malaise général causé en partie par le peu de consommation en rapport avec l'existant des marchandises, et surtout par la facilité de production de nos fabriques, qui se trouvent dans la nécessité de s'arrêter complètement, ayant depuis près de deux ans constamment restreint leur fabrication. »

« A part quelques Italiens, il n'y a pas d'étrangers ; pas un seul négociant espagnol n'est venu. »

« Rien de bien extraordinaire à citer, si ce n'est que les bateaux à vapeur de Lyon sont arrivés à Beaucaire à deux heures de l'après-midi, célérité vraiment admirable. »

« Quelques religieux, en costume de l'ordre de Saint-Augustin, vendent, sur les places et dans les rues, des reliques, des madones, des livres, et distribuent un prospectus pour l'enrôlement de jeunes gens des deux sexes âgés de 21 ans. »

« Les quadruples d'Espagne à 84 et 84 f. 25 c. sont recherchées par quelques maisons qui les expédient au Brésil. Cette opération offre un bénéfice de 10 0/0 à l'expéditeur. C'est fâcheux d'en être réduit à exporter de l'or pour ne recevoir en échange que des produits. »

Déjà l'année dernière la foire de Beaucaire n'avait pas été brillante.

Mes yeux ne te verront plus, mon cœur ne battra plus contre le tien ! Je te perds, je perds tout au monde ! Ne crois pas que je puisse accepter d'autres liens... Ni toi, ni elle... Si cette femme m'eût aimée, elle aurait eu pitié de toi et de moi ; elle ne serait pas venue, égoïste et cruelle, te ravir ton époux, l'arracher de mes bras, et m'imposer des liens que le ciel avait rompus. Oui, dans son cœur il y a plus d'égoïsme que d'amour, plus de vanité que de tendresse. Toi, mon ange, tu as consommé le sacrifice ; tu as voulu m'épargner bien des douleurs... Mais je te perds, mais tu me quittes... Et elle est là, l'œil fixé sur sa proie... Ah ! que je souffre, mon Dieu !... Non, elle ne jouira pas de son funeste triomphe ; non, elle ne jouira pas de tes larmes, ou du moins tu ne pleureras pas seule. Elle m'a condamné au malheur, il faut bien qu'elle en ait aussi sa part. A toi mon nom, ma dernière pensée d'amour ; à elle le remords et l'oubli !... Adieu, ma Louise ; adieu, mon ange consolateur. Prie pour que Dieu me pardonne mon désespoir, prie... Et moi aussi je prierai pour toi... Je vais t'attendre dans un monde meilleur... Adieu ! »

Au même instant une détonation se fit entendre. Louise poussa un cri déchirant et s'élança vers l'appartement d'Alphonse. Lorsqu'elle arriva elle ne trouva qu'un cadavre.

Elle tomba à genoux près de lui, l'entoura de ses bras et le couvrit de baisers et de larmes. Olga parut, attirée comme la malheureuse Louise par le bruit de l'arme à feu ; elle s'arrêta glacée de terreur.

— Mort ! dit-elle d'une voix sourde.

— Mort ! répéta Louise avec désespoir. Il fallait me tuer, mon Dieu ! et le laisser vivre !

— Il a préterré la mort à Olga, murmura la jeune femme avec une violence concentrée. Ah ! vous êtes heureuse, vous !... il s'est tué par amour pour vous, et par haine pour moi !...

Elle s'élança hors de la chambre, et jamais on ne la revit, jamais on ne sut ce qu'elle était devenue.

Quant à Louise, cette belle et douce femme, qui n'avait eu qu'un amour dans sa vie, elle s'éteignit lentement, et son année de deuil n'était point écoulée qu'elle allait rejoindre l'époux adoré qu'elle avait perdu.

M^{me} SOPHIE ALLIÉS.

théâtre de la rue de Chartres, une pièce intitulée *Charles XII à Pullava*. Le comité de lecture reçut l'ouvrage à la condition étrange que l'auteur en ferait une arlequinade. Charles XII, transformé en arlequin, fut joué, et M. de Hauranne fut plus craintif ce soir-là, au fond d'une obscure coulisse où il cachait son incognito, qu'il ne l'est aujourd'hui quand il affronte, la tête haute, la tribune nationale.

M. le directeur des beaux-arts lui-même a fait, sous la Restauration, deux vaudevilles fort distingués : *la Courtisane amoureuse* et *Vivent la Joie et les Pommes de Terre!* Pleins de moralité et de bon goût, les titres de ces ouvrages disent tous ceux de l'auteur à la haute position qu'il occupe. M. Cavé, il faut bien le reconnaître, fut plus malheureux encore que M. Meilheur, sans avoir son audace stoïque. Pendant que le public le berçait au son du marilbon, le futur conseiller-d'état tremblait dans un étroit couloir du théâtre, attribuant son malheur à la haineuse censure dont il ne pensait pas avoir un jour la direction; il lui reprochait avec amertume d'avoir méchamment voilé les plus gracieux détails d'intérieur de sa *Courtisane*, et enlevé tout le sel antique qu'il avait jeté sur ses *Pommes de Terre*. Dès qu'il eut dans ses nobles attributions les ciseaux maudits, M. Cavé se sentit, non plus dans la tête, mais dans les jambes, des vellétés dramatiques. Le courage lui était-il venu en même temps? On peut en douter, car pendant la première représentation de son chef-d'œuvre chorégraphique on l'entendit s'écrier plus d'une fois : *Fatale tentation!*

« J'en passe et des meilleurs »; cet hémistiche nous amène tout naturellement à M. Hugo. Par malheur, rien de colossal, rien de pyramidal, rien même de saillant ne se manifeste en lui au moment suprême. Calme, impassible comme l'homme d'Horace, il entend mugir la tempête et gronder la foudre. Tranquille, il aborde les acteurs dans la coulisse : « On nous éprouve, dit-il; mais nous savons ce que c'est. Plus tard, justice sera. » Et voilà comme il transforme en applaudissements futurs les sifflets de la soirée.

Et Casimir Delavigne, que fait-il? Dans son tableau satirique des *Comédiens*, il plaça jadis l'auteur dramatique au milieu du foyer, où arrivent les bruits de la salle. Tout tremblant qu'il ait peint Victor, il l'a fait cent fois plus courageux qu'il ne l'est lui-même. Casimir Delavigne se tient chez lui, faible, craintif, doutant de son talent toujours pur et flexible, de la faveur du public qui ne l'abandonna jamais, de la critique surtout, un peu sévère et oublieuse... peut-être. Après le succès, ses frères accourent, ses amis les suivent; tout le monde prend place à un souper improvisé où les éloges, plus que les mets et les vins, rendent la vie au pauvre auteur.

M. Ponsard resta sur le théâtre, où il ne voulut aucun ami à ses côtés; son hallucination fut telle qu'il crut à une chute complète, pour quelques

sifflets burgraves qui se mêlèrent aux applaudissements de la salle entière. Conscrit, il passa par toutes les terreurs des vieux soldats. La maturité de son talent lui avait donné tous les privilèges de l'ancienneté.

Il est des auteurs dont le visage décomposé, dont les mouvements fébriles trahissent des émotions autrement sérieuses que celles de la vanité; ils ont plus que tous les autres ce qu'on appelle le *taf*. Le *taf*, dans l'argot des coulisses, signifie l'oppression du cœur; et le cœur est si voisin de l'estomac! Au premier murmure, la pâleur couvre leur visage; au premier sifflet, des larmes leur roulent dans les yeux : on distingue sans peine qu'il y a au bout de la soirée autre chose qu'une question de gloire... Quand le pain des enfants et d'une femme est par derrière la chute ou le succès d'une pièce, rien de plus triste, de plus déplorable : le sifflet, dans ce cas, c'est la grêle qui tombe sur un champ de blé.

(Extrait de la *Revue indépendante*.)

Le gérant responsable, B. MURAT.

FORMATION DE SOCIÉTÉ.

D'un acte sous signatures privées en date du 15 juillet 1843, enregistré à Lyon le 20 du même mois, il résulte que M. Auguste Droche, rentier, demeurant à la Guillotière, cours Bourbon, 4, et M. Léopold Robin, commis banquier, demeurant à Lyon, place du Gouvernement, 3, ont formé entre eux une société en nom collectif, ayant pour objet la banque, l'escompte et les recouvrements, sous la raison Auguste Droche et Robin, dont le siège sera à Lyon, place du Plâtre, 14.

Cette société sera d'une durée de six années et quatre mois, qui commenceront le 1^{er} septembre 1843 et finiront le 31 décembre 1849. Les deux associés géreront et auront chacun la signature sociale; mais ils ne pourront l'employer que pour les opérations de ladite société.

Nous recommandons aux amis des arts le **SALON COSMOGRAPHO-PITTORESQUE** exposé par MM. Bruhmann et Rusch, quai de Gratz, 50. Les effets d'optique sont ménagés avec tant de naturel qu'on croit voir réellement dans toute leur étendue et variété les lieux qui se présentent à vous comme par enchantement.

La modicité du prix d'entrée peut permettre à tout le monde de le visiter : 50 centimes!

Les personnes atteintes de MAUX D'ESTOMAC ou de GASTRITES, celles auxquelles l'usage du chocolat et du café est défendu, trouveront dans le **RACAHOUT** des ARABES le déjeuner le plus agréable et le plus salubre. Cet aliment est aussi

très-convenable aux enfants et à toutes les personnes délicates ou nerveuses. Dépôt chez MM. Vernet, place des Terreaux; Claraz, rue Neuve; André, place des Célestins, à Lyon.

COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 25 JUILLET 1843.

NOMBRE D'ACTIO.	VALEUR NOMIN.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX.	COURS DU JOUR.
1,500	1,000	Eclair. par le gaz, Compagnie Perrache.	5,700	"
1,000	700	Saint-Etienne.	1,400	"
350	600	Grenoble.	925	"
500	750	Saône-et-Loire.	825	"
400	700	Dijon.	500	"
3,000	750	Trois villes du Midi.	120	"
1,740	600	Turin.	500	"
1,000	—	Montpellier.	725	"
1,000	—	Besançon.	500	"
1,000	—	Reims.	440	"
60	500	Metz.	810	"
Illimité	1,000	Valence.	550	"
Idem.	—	Mines de houille, Compagnie générale.	550	"
Idem.	1,000	Union.	450	"
1,500	800	Société civile.	760	"
4,000	—	Grangette et Culatte.	590	"
1,000	1,000	Côte Thiolière.	500	"
1,000	—	Comp. gén. des Tréf.	500	"
2,500	—	Ces mines des Lites.	400	"
320	5,000	Comp. du Villars.	4,000	"
500	4,000	Bateaux à vapeur, Compagnie générale.	3,840	"
800	500	Société lyonnaise.	—	"
134	5,000	Rhône supérieur.	—	"
200	10,000	Gondoles sur Saône.	—	"
4,500	1,000	Compagnie de l'Aigle.	9,600	"
450	2,000	Ponts. sur le Rhône.	1,325	"
300	2,000	de la Feuillée.	2,250	"
220	2,000	du Palais de Justice.	1,725	"
1,800	1,000	de l'île-Barbe.	1,500	"
6,000	—	et Gare de Vaise.	380	"
2,200	5,000	Canal de Givors.	725	"
240	5,000	Chemin de fer de Lyon à Saint-Etienne.	6,800	"
800	5,000	Moulins à vapeur de Perrache.	4,900	"
2,000	1,000	Fonderies et Forges de la Loire et l'Ardèche.	20,000	"
Illimité	500	Banque de Lyon.	3,250	"
2,000	500	Omnium.	890	"
800	5,000	Société riveraine d'assurance.	515	"
400	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie.	4,900	"
	5,000	Société des hauts fourneaux d'Allevard.	6,200	"

ÉTUDE DE M^e LAVAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-PIERRE, n^o 10.

A VENDRE.
DIVERSES PROPRIÉTÉS
Aux prix de 2,500, 3,000, 10,000, 15,000, 28,000, 50,000, 52,000, 58,000, 40,000, 85,000, 100,000, 150,000 et 150,000 francs.
Ces immeubles, situés dans le département de l'Ain, à trois ou quatre heures de Lyon, desservis par plusieurs voitures en poste, peuvent être considérés comme d'excellents placements de fonds, rendant actuellement de 4 à 5 0/0, avec espoir certain d'une grande plus-value, étant vendus au plus 1,000 fr. l'hectare.
S'adresser audit M^e Laval, notaire à Lyon, et à M^e Liénard, notaire à Chalamont. (9660)

ÉTUDE DE M^e CONDEMINAL, NOTAIRE A MACON.

A vendre ou à louer.
L'ANCIEN CHATEAU DE BAGÉ-LE-CHATEL,
Avec un clos contigu de la contenance d'un hectare cinquante ares, situé à sept kilomètres de Mâcon, sur un des points les plus élevés de la Bresse.
S'adresser à M^e Condeminal, notaire à Mâcon. (9744)

ÉTUDE DE M^e FOURNEREAU, NOTAIRE A LYON, RUE PUISS-GAILLOT, 1.

A VENDRE.
UNE MAISON
Située Grande-Côte, n. 29,
D'UN REVENU DE 2,200 FRANCS,
Formant trois corps de bâtiment, dont l'un à vue sur le Jardin-des-Plantes, et susceptible d'amélioration.
La vente aura lieu aux enchères le mercredi neuf août 1845, en l'étude dudit M^e Fournereau, notaire. On peut traiter avant le jour indiqué. (2057)

ÉTUDE DE M^e JOGAND, NOTAIRE A LYON, PLACE DES CARMES, 1.

PLUSIEURS MAISONS,
Situées à Saint-Just, rue des Farges et près des barrières de l'octroi.
Elles sont du prix de 9,000 à 40,000 fr.
S'adresser audit M^e Jogand, notaire. (2019)

A VENDRE.

UNE BELLE USINE ET SES DÉPENDANCES,
COMPOSÉE :
1. D'un moulin à blanc, à trois paires de meules et leurs accessoires, en parfait état de roulement;
2. D'un bâtiment destiné à la construction d'un haut-fourneau, soit au bois, soit au coke, avec biez et sous-biez de celui-ci, ainsi que les halles à charbons;
3. D'un établissement à quatre lavoirs à minerai de fer;
4. D'un bâtiment où il existe deux martinets à fer, ainsi que l'ourdon de deux feux d'affinerie;
5. Les halles propres à recevoir un laminoir à tôle, avec deux paires de cylindres et fours;
6. Habitation de maître, tenant à un vaste clos séparé par la cour du logement du fermier; bureau, magasins, granges, écurie, etc.
Les parties de cet établissement actuellement en roulement sont nées par un superbe cours d'eau, et celles à construire le seront de même.
Cette usine est située dans un pays privilégié par sa position pour obtenir avantageusement ses provisions, qui sont toutes de qualité supérieure, et les débouchés faciles par son rapprochement de la Saône.
En cas de non-vente, on demanderait un associé.
S'adresser, pour plus amples renseignements, à M. Carriot, place de l'ancienne-Douane, n. 2, à Lyon. (2012)

ÉTUDE DE M^e VUY, SUCCESSION DE M^e QUANTIN, NOTAIRE A LYON, QUAI SAINT-ANTOINE, n. 11.

On demande **UN LOCATAIRE PRINCIPAL** pour une maison à Vaise.
S'adresser audit notaire. (5346)

A vendre pour cause de cessation de commerce.

UN FONDS DE NOUVEAUTÉS en lainages et autres articles, situé dans un très-bon quartier de la ville.
S'adresser, pour les renseignements, chez M. Barbolat, rue Saint-Joseph, n. 12, au rez-de-chaussée. (2059)

A vendre de suite.

FONDS DE CAFÉ bien achalandé, ayant une des plus belles salles, dans une position très-avantageuse, près des nouveaux ponts et du marché aux bestiaux qui doivent se construire sous peu, et en face de la station des bateaux à vapeur. On donnera toutes facilités pour le paiement.
S'adresser chaussée Perrache, n. 21. (2155)

A vendre.

FONDS DE LINGERIE, BONNETERIE ET MERCERIE, établi depuis long-temps, et dans une jolie position.
S'adresser à M. Ballofet, marchand de coton, grande rue Longue, 21. (2055)

AVIS.

Les délégués de la Compagnie du Chemin de fer de Marseille à Avignon ont l'honneur d'avertir MM. les souscripteurs de ladite Compagnie que, par suite des modifications qu'a reçues le traité de concession, il est indispensable que chaque souscripteur ait, avant le 1^{er} août prochain, réitéré sa souscription sur les listes déposées chez les personnes ci-après indiquées. Passé ce délai, il serait disposé des actions par eux précédemment souscrites.
Signé: PAULIN TALBOT, JOSEPH RICARD, CHAPONNIÈRE, REY DE FORESTA.

- Noms des personnes chez lesquelles on doit réitérer les souscriptions.**
A MARSEILLE.—MM. Wulfran-Puget, Roux de Fraissinet et C^e.
A LYON.—MM. Etienne Gautier, Laurent Dugas.
A PARIS.—M. Cahouet, notaire.
A NISMES.—MM. Brochier, receveur-général, Vincent Devillas.
A AVIGNON.—M. Verdet fils aîné.
A MONTPELLIER.—M. L. Serre et C^e.
A GENEVE.—M. Arthur Van Berchem. (2159)

AVIS.

M. DURAND, CHOCOLATIER, rue du Bois, n. 10, à Lyon, a l'honneur de prévenir les personnes qui font usage de chocolat que l'on trouve chez lui un assortiment de bon chocolat de santé à des prix très-modérés, et aussi les sirops et liqueurs en gros et en détail. (929)

AVIS.

M. GRIVET a l'honneur de prévenir ceux qui voudraient prendre connaissance des nouvelles de Nîmes, que le journal dit **COURRIER DU GARD** se trouvera dans son établissement, café rue Sainte-Catherine, 15, à Lyon. (2150)

AVIS.

MM. les actionnaires du Gaz de Saône-et-Loire sont prévenus que l'assemblée générale pour la reddition des comptes du premier semestre de l'année 1845 aura lieu vendredi 28 juillet courant, à une heure après midi, dans la salle de la Bourse, palais Saint-Pierre. (2151)

BANDES F. SOLLIER.

F. Sollier, fabricant de Billards,
RUE DES CÉLESTINS, n^o 6,
BREVETÉ DU ROI,
Membre correspondant de l'Académie de l'Industrie,
Donne avis au public qu'il a récemment inventé des bandes supérieures à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, qui sont à l'abri de toute influence atmosphérique et garanties pour dix ans sur facture imprimée. Elles portent le nom de l'inventeur, F. SOLLIER.
Tous les jours on peut les essayer dans son magasin, rue des Célestins, n. 6, où l'on trouvera des billards en tous genres aux prix les plus modérés, ainsi que d'autres bandes en caoutchouc, lisibles, etc., et tous les accessoires, soit drap, billes, queues, etc., en gros et en détail.
NOTA.—M. F. SOLLIER n'a ni associé ni intéressé lui, et seul est à la tête de ses ateliers. (Ne pas confondre l'adresse.) (6282)

Economie Domestique.

Bon savon. 50 c. le demi-kilogramme.
Huile à quinquet. 65 c. — —
Bougies (premier blanc). 1 fr. 50 c. — —
Passage de l'Hôtel-Dieu, 7. (2054)

AVIS.

PILULES NAPOLITAINES de POISSON, pharmacien breveté du roi, rue du Roule, n. 11, à Paris; elles guérissent radicalement les gonorrhées ou écoulements récents ou invétérés.— Prix : 3 fr. la boîte. — Dépositaire pharmacien : Lardet, place de la Préfecture, à Lyon. (5265-6481)

MALADIES SECRÈTES.
Pharmacie place Bellecour, n. 12, près la place Lévis, à Lyon.
Guérison prompte et solide des maladies de la peau et du sang, des écoulements blennorrhagiques, pertes ou fleurs blanches, si anciens qu'ils soient, et en peu de jours, par l'**EXTRAIT ALCOOLIQUE DE SALSEPAREILLE** et la **POUDRE DIURÉTIQUE**, préparés en grand, selon les formules de la Pharmacopée française, par BERTRAND, pharmacien de l'Ecole de Montpellier. — L'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. — On fait des envois. (Affranchir.) (8904)

DEPURATIF DU SANG.
SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.
Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.
La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.
On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)
Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.
A Vienne, chez M. Muret fils, épicer, rue Marchande.—A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue.—A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers.—A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicer, rue Royale, 1.—A Villefranche, chez M. Roset, confiseur.—A Genève, chez Buvelot, pharmacien, quai des Bergues.—A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (8569)

Pharmacie à Lyon. — Rue Palais-Grillet, n^o 23.
DÉPURATIF DU SANG.
sirop végétal de salsepareille et de séné,
POUR LA
GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES
NOUVELLES OU ANCIENNES,
Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches, les plus rebelles affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acrés ou vice du sang et des humeurs.
Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)
Prix : 5 fr. le flacon.
Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermozon, rue de la Comédie; à Marseille, M. Fabre, phar., sur le port. (7149)

A DATER DU 20 JUILLET
L'AIGLE
PARTIRA POUR
CHALON
Tous les jours impairs à 5 heures du matin.
(7309)

DÉPURATIF DU SANG
EXTRAIT DE SALSEPAREILLE,
COMPOSÉ
En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la faculté de Londres.
Est le remède le plus efficace pour les dartres, les éruptions, les ulcères et toutes les maladies de la peau et du sang. Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui auraient raison de craindre pour des vices cachés ou des restes de mercure, peuvent en toute confiance avoir recours à ce remède qui purifie et adoucit le sang, et qui rétablit la santé. — Se vend au prix de 5 f. la boîte.
Le seul dépôt à Lyon est chez Vernet, place des Terreaux, n. 15. (7261)

Brevet d'invention et de Perfectionnement.
MENTION HONORABLE A L'EXPOSITION DE 1839.
bandages herniaires
SANS SOUS-CUISSÉS
ET SANS FATIGUER LES HANCHES.
Les **BANDAGES** qui ont été exposés par MM. WICKHAM et HART, bandagistes-herniaires, rue Saint-Honoré, 237, à Paris, ont fixé l'attention du public, ainsi que du jury central, et leur ont valu une mention honorable. Toutes les personnes qui en portent trouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.
Pour se procurer des bandages, s'adresser à M. BIANCHI, officier-bandagiste, à Lyon, rue de la Préfecture, n. 1, qui au besoin se charge de choisir et appliquer le bandage le plus convenable à chaque hernie.
Pour s'en procurer par lettre, envoyer la circonférence du corps et indiquer l'état de la hernie. — Les prix en sont très-modérés. (Affranchir.)
Etablissement, rue de la Préfecture, 1, à Lyon. (2053)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSAY FILS,
rue de la Poulallerie, 19.